



Contre proposition pour une vente immobiliere

Par **ppg**, le **21/10/2009** à **21:23**

Bonsoir,rrnrNous avons eu une proposition de vente pour notre maison par une agence. Celle-ci nous a fait une proposition a un prix inferieur au net vendeur fixe par lernmandat. Nous avons refuse et un particulier vient de nous faire une autre rnproposition. Pouvons-nous vendre a un prix FAI inferieur a celui de larnproposition de l'agence, mais qui reste superieur au net vendeur de leurrnproposition?rrnrJe m'explique, l'agence nous a propose 380 KE (avec comission 6% incluse), soit un prix net vendeur de 357.2 KE. Peut-on vendre a 360 KE ou bien faut-il accepter seulement a 381 KE?rrnrJe vous remercie par avance.rnPPG

Par **fabienne034**, le **22/10/2009** à **08:52**

Bonjour,rrnrVotre question concerne la possibilité d'accepter une offre d'achat d'un bien immobilier hors de l'agence.rnrnrSi vous n'avez pas signé de mandat exclusif avec l'agence, vous pouvez parfaitement le faire puisque le prix net vendeur est supérieur au prix proposé par l'agence. rnrnrPour tout savoir sur la vente immobilière:rrnr<http://www.fbils.net/modelevente.htm>

Par **choppin.gilles@orange.fr**, le **13/08/2015** à **04:03**

BonjourrrnAcheteur ma proposé 230 000€ pour la totalité du bâtiment CaD 4 appartements, j'ai signé une contre proposition à 250 000€, qui a été accepté verbalement. Maintenant j'ai un

client qui me propose 64 000€ un petit appartement ce qui monte sérieusement le, prix du M2 et je suis donc plus intéressé. Ai je le droit de vendre mon petit appart

Par **choppin.gilles@orange.fr**, le **13/08/2015** à **04:06**

Excuses dans les deux cas ce sont chacun une agence rnbonne journée

Par **moisse**, le **13/08/2015** à **07:10**

NonrnVous avez signé.rnNe pas respecter votre signature va générer un préjudice et des dommages et intérêts.